

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1278**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, pour le classement dans le domaine public, d'un terrain nu, en état de voirie, situé rue Jean Bertin et appartenant à des propriétaires indivis - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2013-4764 du 9 décembre 2013

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1278**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, pour le classement dans le domaine public, d'un terrain nu, en état de voirie, situé rue Jean Bertin et appartenant à des propriétaires indivis - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2013-4764 du 9 décembre 2013**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Soie à Villeurbanne, la Communauté urbaine de Lyon a, par décision du Bureau n° B-2013-4764 du 9 décembre 2013, approuvé l'acquisition au prix de 24 600 € d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 1 230 mètres carrés, cadastrée CB 12 appartenant à la société par actions simplifiées (SAS) Gobba Vitrage en vue de l'incorporation de la rue Jean Bertin, voie privée, dans le domaine public de voirie communautaire pour permettre le raccordement de cette dernière à la rue Henri Legay prolongée, figurant sous emplacement réservé de voirie n° 97 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH).

Il s'est avéré que la SAS Gobba Vitrage n'était pas la seule propriétaire de cette parcelle lors de la régularisation de l'acte.

Aussi, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir ladite parcelle, aménagée en voirie et ouverte à la circulation publique, à l'indivision composée par :

- la SAS Saint Gobain Glass Solutions Sud Est, propriétaire à hauteur de 98/170°,
- la SCI Les Grillons, propriétaire à hauteur de 25/170°,
- les copropriétaires de la résidence 86, rue Jean Bertin, propriétaires à hauteur de 47/170°.

Aux termes du compromis qui a été établi, la SAS Saint Gobain Glass Solutions Sud Est, la SCI Les Grillons et les copropriétaires de la résidence 86, rue Jean Bertin céderaient cette parcelle de terrain au prix de 36 900 €, à répartir entre les 3 indivisaires selon les millièmes de masse.

Cette parcelle devra être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Abroge la décision du Bureau n° B-2013-4764 du 9 décembre 2013.

2° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 36 900 €, d'une parcelle de terrain nu, déjà aménagée en voirie, d'une superficie de 1 230 mètres carrés, cadastrée CB 12, située rue Jean Bertin à Villeurbanne et appartenant à la SAS Gobba Vitrage substituée aujourd'hui par la SAS Saint Gobain Glass Solutions Sud Est, la SCI Les Grillons et les copropriétaires de la résidence 86, rue Jean Bertin dans le cadre de l'incorporation de ladite rue, dans le domaine public de voirie métropolitain à Villeurbanne.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 4P06O2860, le 24 juin 2013 pour la somme de 50 599 600 € en dépenses.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations en régie directe (BAOURD) - exercice 2016 - compte 6015 - fonction 515, pour un montant de 36 900 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.